



Mairie de Macornay
1, place Jean-Moulin
39570 MACORNAY
Tél. : 03 84 47 00 79
Fax : 03 84 24 07 35

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 FEVRIER 2005

Présents : Michel FISCHER, Robert VERY, Henri GUICHARD, Alain MAUBEY, Christine CALANDRAS, Jean DALOZ, Jean-Michel GABET, Joëlle JOUANNIC, Louis LUX, Agnès MICHELIN, Jean-Claude POMMIER.

Absents : Alain DUFOUR, Dolorès SACCO, James VERNIER.

Secrétaire de séance : Henri GUICHARD.

RESERVE NATURELLE DE MANCY :

Le Maire, M. Michel FISCHER donne lecture d'un projet de convention à intervenir entre les communes de Macornay, de Lons le Saunier et la Région Franche-Comté et le EPLEFPA pour la gestion de la réserve naturelle du Plateau de Mancy.

La loi dite de « démocratie de proximité » du 27/02/2002 confie la compétence des réserves naturelles aux conseils régionaux. En l'absence de la parution du décret d'application de cette loi, la présente convention a pour objet de désigner le Lycée Agricole de Mancy (ELPLEFPA) comme opérateur responsable temporaire de la gestion des milieux naturels situés sur le territoire de cette réserve. Accord unanime du Conseil municipal.

En vue de poursuivre le travail effectué sur ce site et notamment la réfection des clôtures avec élargissement éventuel, le Conseil municipal accepte la répartition financière suivante :

Conseil régional :	80 %
Ville de Lons :	3000 euros
Commune de Macornay :	1000 euros

LOTISSEMENT EN BONACRE :

Suite au courrier de la Direction Départementale de l'Équipement, le Conseil municipal accepte l'installation d'une borne incendie et l'aménagement d'un tronçon du chemin pour permettre le passage des camions du SICTOM et des pompiers et permettre ainsi une instruction favorable à la demande de M. VINCENT pour un lotissement de 5 parcelles situé en Bonacre.

AGENT D'ENTRETIEN :

L'agent chargé d'effectuer le ménage dans les locaux de la Mairie était rémunéré à la vacation. Pour se mettre en conformité avec la réglementation actuelle, le Conseil décide de créer un emploi d'agent d'entretien non titulaire à temps non complet à raison de 1H45 par semaine sur la base de l'indice brut 343.

GARDIENNAGE DE L'EGLISE :

Compte tenu de la circulaire préfectorale relative au montant de l'indemnité pour le gardiennage des églises communales, compte tenu du départ du Père Jacques FOUCHARD et de son remplacement par le Père René DAUBIGNEY résidant à Chilly-le-Vignoble, le

Conseil municipal décide d'allouer le montant plafond de l'indemnité pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Conseil approuve :

- le plan de financement définitif pour l'éclairage public du chemin de Condamine.
- envisage la suppression du point noir situé entre la Mairie et l'épicerie.

INFORMATIONS DIVERSES :

LE CONSEIL :

- Engage une réflexion sur les orientations budgétaires à formuler dans le cadre de la préparation du budget 2005
- Ne fait pas usage de son droit de préemption sur la mutation de l'immeuble bâti concernant la maison appartenant aux héritiers Charpillon
- Par 10 voix pour et une contre accepte le passage d'une randonnée organisée le dimanche 3 avril 2005 par l'association Quad Loisirs 39.
- Est informé de la réponse du SDIS sur les augmentations successives engendrées par la défense incendie dans le Jura et pour la commune en particulier.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE,